



La solidarité en action

www.adpep52.fr

lespep@adpep-52.fr

COTISATION ANNEE 2017

MES COORDONNEES :

Monsieur et / ou Madame

NOM PRENOM

PROFESSION

ADRESSE

Mail :@.....

« J'adhère à l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Marne pour l'année **2017** afin qu'elle vienne en aide aux enfants défavorisés de la Haute-Marne. »

ADHESION MINIMUM : 10 € 00 :

DONS SUPPLEMENTAIRES :

15 € 20 € 25 € 30 € 35 € €

Vous pourrez déduire 66 % de cette somme de votre revenu imposable, dans la limite de 20 % : l'Association vous fera parvenir un reçu de don pour l'année correspondant à la date de votre versement.

Merci de retourner ce document dûment rempli avec votre règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'ADPEP52, à l'ADPEP52 15 Avenue Jean Mermoz 52000 CHAUMONT – Tél : 03 25 03 90 23

SIGNATURE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi 'Informatique et Libertés'). Pour l'exercer, adressez vous à : ADPEP 52 - 15 avenue Jean Mermoz 52000 CHAUMONT.